

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE extraordinaire de l'année scolaire 2017/2018**  
**Mardi 6 février 2018**

Nom et Prénom	Présent	Absent	Remplacé si absent par
<b>MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE</b>			
<b>Inspecteur de l'éducation nationale :</b> Mme EBERWEIN Anne		excusée	
<b>MEMBRES VOTANT</b>			
<b>Directeur de l'école - Président :</b> <b>M. Bruyère Alexandre</b>	x		
<b>Elus (2) :</b> Maire Mme Nouvel Nathalie(CM)	x	représenté	Par Mme Malaquin Hélène
<b>Enseignants de l'école</b> (Maîtres et Maîtres remplaçants exerçant dans l'école)			
Enseignant 1 Mle Azais Christelle	x		
Enseignant 2 Mme Biens Hélène	x		
Enseignant 3 Mme Bousquet Audrey	x		
Enseignant 4 Mme Farret Géraldine	x		
Enseignant 5 M. Ibres Sylvain	x		
Enseignant 6 M. Larroque Maxime	x		
Enseignant 7 Mme Rabaud Chantal	x		
Enseignant 8 Mme Rames Laetitia	x		
Enseignant 9 Mme Rul Christelle	x		
Enseignant 10 Mme Triglia Karine	x		
Enseignant 11 M.Aussenac François (non votant)	x		
Psychologue scolaire Mme Lejay Florence		x	
<b>DDEN : aucun sur notre école</b>			
<b>Représentants des parents d'élèves élus</b> (en nombre égal au nombre de classes)			
Parent d'élève 1 Mme Rayssiguier Marjorie	x		Suppléants des représentants de parents d'élèves élus
Parent d'élève 2 Mme Lavigne Brigitte	x		
Parent d'élève 3 Mme De Los Reyes Emmanuelle	x		
Parent d'élève 4 M. Houdet Johann	x		
Parent d'élève 5 Mme Bregière Angélique	x		
Parent d'élève 6 Mme Gourc Caroline		x	
Parent d'élève 7 M. Bibal Cédric	x		
Parent d'élève 8 Mme Mathurin Marie	x		
Parent d'élève 9 Mme Genneson Axelle		x	
Parent d'élève 10 Mme Amauri Djame	x		
Parent d'élève 11 Mme Jouanneau Maïté		x	
<b>INVITES AVEC VOIX CONSULTATIVE(pour les sujets les concernant)</b>			
<b>ATSEM</b>			
Mme Péliou Marie-Eve – Mme Rosalie Virginie	x -x		
Mme Rubio Elodie – Mme Mansuelle Patricia	x - x		
<b>Intervenants chargés d'enseignements (LV et musique)</b>			
Mme Camus Julie (anglais)	X		
Mme Le Maoult Patricia (anglais)		Excusée	
Mme Combet Michèle (musique)		Excusée	
<b>Représentant des activités périscolaires</b>			
Mme Fernandez Céline (directrice ALAE)	x		
<b>Autres :</b>			
M. Gomez Ghislain (agent de collectivité)	x		

**Ouverture de la séance par le Président du conseil d'école = 18H30**

secrétaire de séance : Rayssiguier Marjorie

Rappel du points à l'ordre du jour :

- organisation du temps scolaire à compter de la prochaine rentrée

<p align="center"><b>Modalités de fonctionnement et attributions du conseil d'école envoyées aux membres du conseil d'école</b></p>
---

**PV des échanges**

**Ce conseil ne traitera que de l'organisation du temps scolaire à compter de la prochaine rentrée ; tous les autres points seront abordés en mars.**

**La date butoir de transmission des projets a été fixée au 5 mars 2018 ce qui nous demandait de nous réunir avant notre deuxième conseil d'école prévu le 13 mars.**

**Rappel du 1er conseil d'école de cette année :**

**Les 13 enseignants titulaires s'étaient prononcés car leurs positions étaient demandées par certains parents : 10 pour un retour à 4 jours avec 8H30-12H le matin et 14H-16H30 l'après-midi + 2 pour rester à 4 jours ½ + 1 abstention.**

**Pour le vote du jour, le président propose que seuls les 11 enseignants responsables de classe votent pour équilibrer les voix avec les parents : proposition acceptée.**

**Echanges avant les votes suite à certaines remarques :**

- 1) « Ce sont les adultes qui votent et non les enfants alors que ce sont les concernés. C'est aux professionnels et aux parents de prendre en compte leurs avis... »
- 2) « Manque de recul pour savoir si l'organisation sur 4 jours ½ pouvait être bénéfique pour l'enfant... »

**Après ces échanges entre les présents, vote :**

**11 votes des parents délégués :**

**« Suite à un sondage réalisé auprès des familles, 81 votes pour un retour à 4 jours et 74 votes pour un maintien à 4 jours ½. 51 familles sur 206 ne se sont pas exprimées. »**

**Les parents délégués ont donc décidé de ne pas voter individuellement et de respecter ce sondage en utilisant leurs 11 voix proportionnellement : 5 votes pour un retour à 4 jours + 4 votes pour un maintien à 4 jours ½ + 2 votes blancs.**

**11 votes des enseignants :**

**Le positionnement des 11 titulaires de classe n'a pas changé : 8 votes pour un retour à 4 jours + 2 votes pour un maintien à 4 jours ½ + 1 vote blanc.**

**2 votes pour la Mairie :**

**Mme Malaquin lit le texte préparé en amont :**

**« En 2013, lorsque le gouvernement a décidé d'instaurer de manière obligatoire la semaine de 4,5 jours, la mairie de PUYGOUZON a souhaité accompagner dans les meilleures conditions les enfants de l'école en mettant en place des activités périscolaires de qualité sous la responsabilité de l'Association Familles Rurales de Puygouzon.**

**A cet effet, une très importante enveloppe budgétaire a été mise en œuvre chaque année, plus des investissements conséquents pour l'extension du local dédié.**

**Aujourd'hui, le gouvernement donne le choix aux communes de rester sur les mêmes rythmes ou revenir à la semaine des 4 jours.**

**Cette dernière option fait d'entrée de jeu perdre une subvention de 15 000 € versée par l'État, somme qui n'est pas compensée en l'état actuel de notre étude par un allègement des frais de fonctionnement de la commune.**

**La mairie de PUYGOUZON pourrait dans ces conditions revenir à l'organisation existant jusqu'en 2012 c'est-à-dire une prise en charge des enfants sur les temps périscolaires par le personnel municipal dans le cadre d'une simple garderie et, de ce fait, décider la rupture de la convention avec l'Association Familles Rurales de Puygouzon.**

**La conséquence immédiate pour cette association serait le licenciement d'une grande partie de ses salariés. Ce n'est pas ce que souhaite M.le Maire.**

**La commune et l'ensemble des habitants de la commune assument donc à nouveau l'augmentation des dépenses**

induites par une nouvelle organisation.

En l'absence de toute étude officielle sur l'opportunité d'un nouveau changement de rythmes du point de vue du développement de l'enfant, seule considération valable en l'occurrence, la mairie de PUYGOUZON ne s'opposera pas à un retour à la semaine de 4 jours avec un début des cours à 8h30 si une majorité des parents et enseignants le souhaite. »

La Mairie suit donc la majorité du conseil d'école en apportant les 2 voix à un retour à 4 jours avec ces nouveaux horaires.

#### **Bilan du vote**

Membres du conseil votants :	24
Abstentions :	3
Voix pour un retour à 4 jours (8H30-12H et 14H-16H30)	15
Voix pour un maintien à 4 jours 1/2	6

Le conseil d'école avec le soutien de la mairie demande donc un retour à 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) avec comme horaires 8H30-12H et 14H-16H30 pour toute l'école.

**APC (activité pédagogique complémentaire) :** ce point est discuté en conseil d'école mais n'est pas soumis au vote :

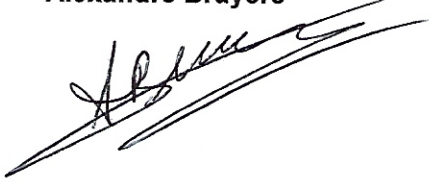

Les enseignants proposent de nouveaux horaires pour l'APC avec un retour à 4 jours :

- En fin de journée 1H les lundis et mardis comme c'est le cas actuellement quand nous sommes en lien avec un projet d'école et des actions spécifiques.
- et
- 30 minutes 2 fois par semaine les lundis, mardis ou jeudis entre 12H et 14H suivant les services de la cantine (donc à 12H pour les plus grands et à 13H20 pour les plus petits) dans le cadre d'APE qui vise à faciliter l'acquisition de compétences et de connaissances directement liées à la classe et aux programmes.

En effet, quand l'objectif de l'APC reste proche du quotidien scolaire en travaillant autour des difficultés des élèves, il ne semble pas judicieux de mettre cet horaire en fin de journée car les élèves ne sont plus assez disponibles après une longue journée.

A épuisement de l'ordre du jour, clôture de la séance par le Président du conseil d'école = 19H

signatures dans le PV original du classeur école

<p>Le président, directeur d'école Alexandre Bruyère</p> 	<p>Le secrétaire de séance Rayssiguier Marjorie</p> 
--	--